

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES OPTIONS D'EMPLOI OFFERTES AUX EMPLOYÉS DU CNCP DES MARITIMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, à compter du 19 juin prochain, les bureaux de télégraphe du CNCP fermeront à Saint-Jean, Moncton, Fredericton, Sydney et Charlottetown et entraîneront le déplacement de neuf personnes. Un conflit a éclaté entre le CNCP et ses employés concernant les options d'emploi offertes par le CNCP, parce que ce dernier veut modifier une partie de l'accord avant de prendre d'autres mesures. Étant donné que les personnes en cause ont de 29 à 40 ans de service, je propose, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

Que la Chambre recommande instamment au CNCP de traiter équitablement ces employés et de leur accorder les options prévues dans l'accord sur la sécurité d'emploi dont ils jouissent depuis 1962 et financées par les employés mêmes auxquels on refuse maintenant ces avantages.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÎLES FALKLAND—FÉLICITATIONS À LA GRANDE-BRETAGNE POUR LE RÈGLEMENT DU CONFLIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Irwin) et le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre félicite le premier ministre Thatcher, le gouvernement et le peuple du Royaume-Uni d'avoir réglé le conflit des îles Falkland en respectant le principe selon lequel il faut résister à l'agression armée, respecter la charte des Nations Unies, observer la règle du droit dans les affaires internationales et s'abstenir de recourir à la force pour régler les conflits de territoire entre États, qu'elle déplore les pertes de vie et les blessures dans les deux camps et qu'elle exhorte le Royaume-Uni et l'Argentine à résoudre tous leurs conflits dans la paix.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'ÉCONOMIE

LE COURS DU DOLLAR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, la valeur du dollar canadien reflète la confiance internationale dans l'économie canadienne et dans l'aptitude du gouvernement à diriger les affaires de l'État. Puisque notre dollar a autant baissé que la crédibilité des libéraux, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre déplore la politique du gouvernement libéral, qui a fait baisser notre dollar à 78c. et qui réduit ainsi de 22 p. 100 les salaires et les pensions d'un bout à l'autre du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DÉSIGNATION DES INFIRMIÈRES COMME EMPLOYÉES ESSENTIELLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, le gouvernement a doublé le nombre des 800 postes désignés du groupe des infirmières de l'Institut professionnel. Étant donné que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a dit à la Chambre mardi dernier que de tels postes sont désignés seulement lorsque «ces employés assument des fonctions vitales pour la sécurité du public», et étant donné que les 1,600 postes désignés englobent 110 p. 100 des infirmières puisque le gouvernement n'en emploie qu'environ 1,450 actuellement, je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):